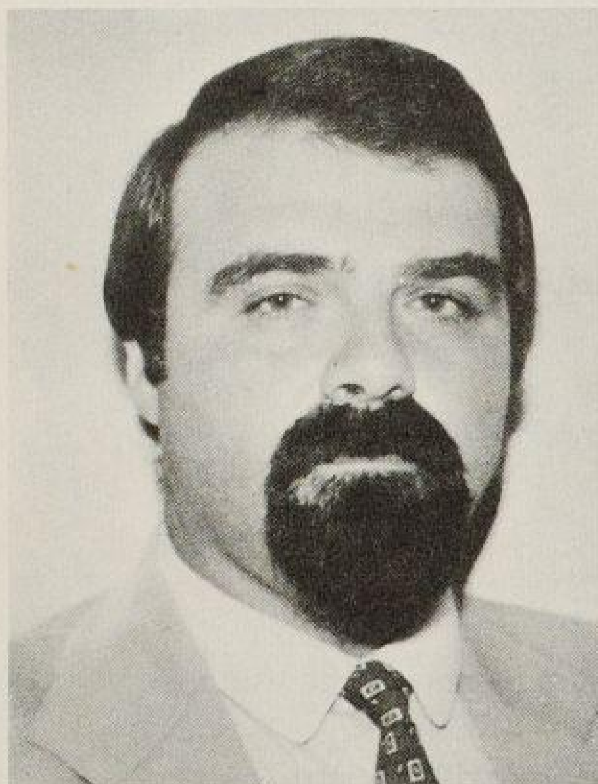
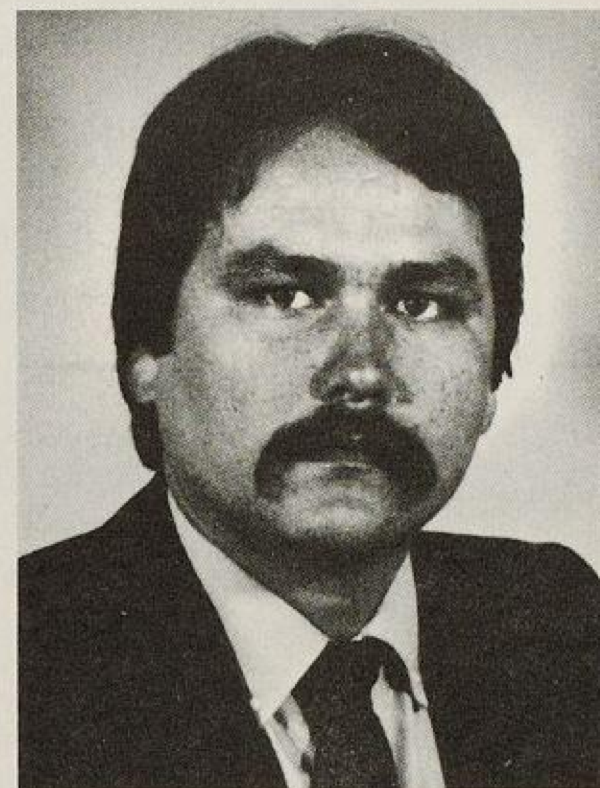
CENTRE NATIONAL DES INDÉPENDANTS ET PAYSANS

POUR UNE RÉVOLUTION LIBÉRALE ouvrant une VOIE SOCIALE



Alain GALLAND
Marié, 3 enfants
Chef de Service



Yves MACHEFAUX
Marié, 2 enfants
Employé de Banque

nous voulons,

• La restauration de l'autorité de l'Etat

L'Etat s'affaiblit par la multiplication de ses interventions tâtillonnes et paperassières dans des domaines où il n'a rien à faire et qui ne relèvent en aucune façon de ses compétences essentielles. Il ne restaurera son autorité, sans verser dans le totalitarisme bureaucratique, qu'en se limitant aux fonctions politiques et de souveraineté qui sont de son seul ressort : police, justice, défense, politique extérieure, grands équilibres économiques, réglementation générale. Ses tâches, clairement définies, seront confiées à des hommes responsables et non plus à des bureaux anonymes.

• L'application de la Constitution et de la Loi

La Constitution de 1958 n'est pas de type présidentialiste et elle n'a pu évoluer en ce sens, quoi qu'en disent certains courtisans, sans décision du peuple ou du congrès. L'introduction en 1962 de l'élection au suffrage universel n'y a rien changé. Au surplus le présidentialisme ne pourrait que renforcer la bipolarisation et la division du pays en deux. Il convient de revenir à une stricte application de la Constitution : un Président placé au-dessus de la mêlée, arbitre et suprême recours en cas de blocage des mécanismes normaux, un Premier Ministre chargé de la définition et de la conduite de la politique générale, responsable devant le Parlement.

• La répartition des compétences et des ressources entre l'Etat et les Collectivités locales

• Le salaire de la mère de famille

Le rôle social de la mère de famille sera reconnu par l'attribution d'un salaire de la mère au foyer, indépendant des Allocations Familiales. Il bénéficiera à toutes les femmes qui choisissent de se consacrer à leurs enfants en évitant ainsi l'accroissement des dépenses en matière de crèches, déplacements, etc... Ce salaire comportera naturellement les avantages sociaux annexés et notamment l'ouverture d'annuités équivalentes pour la retraite.

Après scolarisation de ses enfants, la mère de famille désireuse de s'orienter vers une activité professionnelle, bénéficiera de diverses facilités complétées par des avantages fiscaux aux entreprises :

- droit à réintégration automatique dans son emploi,
- droit à formation professionnelle,
- priorité d'accès aux emplois publics,
- possibilité de choisir le mi-temps.

• La suppression de toute immigration en période de chômage

L'existence d'un important volant de main d'œuvre immigrée est un frein au progrès de l'économie vers plus d'efficacité, de mécanisation et de productivité. Il constitue d'autre part une charge croissante pour le budget de la Sécurité Sociale.

Il doit être procédé au blocage de toute immigration tant que le chômage substituera et que l'Etat devra recourir à des procédures coûteuses pour inciter les travailleurs étrangers à retourner chez eux.

De même, il est intolérable que des travailleurs étrangers contribuent à gonfler artificiellement les statistiques du chômage en refusant les emplois qui leurs sont offerts dans d'autres régions particulièrement s'il s'agit de jeunes et de célibataires comme ce fut le cas récemment à Marseille.

L'expulsion doit être prononcée automatiquement pour tout étranger :

- ayant commis un méfait, délit ou crime,
- ayant refusé un emploi,
- en situation irrégulière.

D'autre part, même après la résorption du chômage, l'immigration devra être limitée strictement aux besoins de l'économie. Des conditions d'accueil décent devront être prévues au profit des travailleurs immigrés ; par contre, aucune participation de leur part à des activités de politique intérieure de notre pays ne devra être tolérée ; leur participation syndicale devra être limitée à des actions de défense des intérêts professionnels, au sens le plus strict du terme.

• La déconcentration des monopoles

• Le rétablissement de la liberté du travail et de la liberté syndicale

• L'agriculture

L'agriculture est, par essence libérale, une activité familiale. La part de l'homme et de sa famille est telle dans l'exploitation, que l'agriculture prise globalement, ne se définit pas seulement par les productions, mais bien plutôt par les "producteurs".

L'exploitation agricole doit bénéficier des mêmes encouragements qu'une entreprise.

L'exploitant agricole est partout, propriétaire des instruments de travail.

L'acquisition de la propriété de l'exploitation familiale doit être facilitée par l'octroi de prêts sans intérêt. Aucun produit agricole ou alimentaire ne doit entrer en Europe sans perception de droits de douane.

Les épouses d'exploitants agricoles, comme celles de différentes catégories de travailleurs indépendants bénéficieront d'un statut juridique analogue à celui de leur mari et d'une protection sociale complète (accidents du travail, maternités, retraite, vieillesse et naturellement allocations familiales).

• La liberté de l'enseignement et du choix de l'établissement

La faillite de l'enseignement public est manifeste. Les universités sont devenues un monde clos, vivant sur lui-même où des enseignants, et surtout des assistants travaillant assez épisodiquement, diffusent des disciplines sans lien avec la vie à des étudiants professionnels se destinant à devenir chômeurs en attendant la retraite. Les lycées et collèges végètent sans discipline, sans orientation sérieuse : les professeurs y vivent souvent dans la crainte de leurs élèves. Seul l'enseignement primaire continue à avoir un minimum de cohérence : encore n'y enseigne-t-on plus, conformément aux principes de l'idéologie dominante, l'orthographe ni aucune des données de base qui en faisaient la valeur et la rigueur depuis Jules FERRY.

Ce secteur gangrené, abandonné par les pouvoirs publics à la politique, à la contestation et au corporatisme syndical doit être complètement rénové.

La liberté la plus complète doit régner dans le domaine de l'enseignement à tous les niveaux, qu'il s'agisse de la création de nouveaux établissements, du statut adopté par l'enseignement libre ou du choix de l'établissement par les parents.

Je suis né le 29 Octobre 1946, mon père grand mutilé de Guerre (Officier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 39-45) m'a élevé dans l'amour et l'attachement de ma terre. Je ne recherche pas les honneurs, je ne suis pas un homme politique. La politique pour moi est une profession de foi. Ouvrier, puis Conducteur à la S.N.C.F, aujourd'hui Chef de Service, je ne vis pas de la politique. Le 14 Juin, vous me ferez confiance. Merci.

Vu le Candidat,
Vu le Suppléant,
Préfecture de l'Isère

C.N.I.P. / 106, rue de l'Université
75007 PARIS / Tél. 802.49.67

imp. du néron 22/52/72